

VENTE DE GRAINES DE TOURNESOL BIO

Vendredi 22 et samedi 23 novembre 2024

Acheter du tournesol bio et local à la LPO en Auvergne c'est :

- Aider les oiseaux durant la période hivernale
- Pérenniser les actions du Centre de Sauvegarde pour Oiseaux Sauvages
- Soutenir et valoriser les agriculteurs locaux et bio



Réservez avant le 25 octobre!

Vos points de retrait :

Le retrait des sacs s'effectue impérativement à cette date et au créneau horaire indiqués.

- □ **Chemilly :** Locaux LPO, 340 rue du St-Pierre doré 06 85 59 76 70 **23 novembre, 9h-12h et 14h-18h**
- □ Montluçon: Brasserie Blondel, 34 avenue de l'Europe 04 70 51 43 38 22 novembre, 13h-18h30
- □ Vichy: Cabinet Vétérinaire des Vergers, 28 rue E. Michelet 04 70 96 05 50 23 novembre. 9h-14h30



NOUVEAUTÉ 2024!

Réservez et payez en ligne!

Pour faciliter la gestion, privilégiez la commande en ligne !

https://yourls.al.lpo.fr/tournesolauv24

D /

ou par chèque à l'ordre de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes accompagné du bulletin de réservation ci-dessous à :

Centre de Sauvegarde pour Oiseaux Sauvages LPO - « Opération Tournesol » 2 rue de la Gantière - 63000 CLERMONT-FERRAND

Découpez et retournez avec votre paiement par chèque

Article	Prix	Nombre	Montant
15KG	35 €		
Calendrier 2025	10 €		

|--|

Nom:	•••
------	-----

Prenom	 	
T/1		

E-Mail:

Point de retrait choisi :

Comment bien accueillir les oiseaux à la mangeoire :

- Ne jamais mettre la nourriture en trop grande quantité pour éviter qu'elle ne moisisse et empoisonne les oiseaux;
- Installer des distributeurs à graines en cas d'impossibilité de nourrissage quotidien;
- Changer l'eau des abreuvoirs régulièrement, les oiseaux ont soif même en hiver et ils ont besoin d'entretenir leur plumage ;
- Nettoyer très régulièrement les mangeoires ;
- Tenir les graines à l'abri de l'humidité ;
- Ne pas donner d'aliments salés et sucrés :
- Placer les graines et les mangeoires hors de portée des prédateurs, il ne faut pas que les chats aillent s'y nourrir... d'oiseaux!
- Privilégier l'apport de nourriture pendant les grands froids et ne pas arrêter brutalement le nourrissage tant que le froid perdure;
- Ne pas pratiquer le nourrissage à l'année.
- En cas de découverte de mortalité suspecte, stopper immédiatement tout apport d'eau et de nourriture, et désinfecter la mangeoire et ses environs.

Retrouvez tous nos conseils sur auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/sos-biodiversite/faune-en-detresse/



Vos coordonnées seront conservées pour l'opération 2025 sauf avis contraire de votre part à auvergne@lpo.fr